



Envoyé en préfecture le 11/06/2019
Reçu en préfecture le 11/06/2019
Affiché le
ID : 063-216303958-20190611-40_2019-DE

COMMUNE DE SAINT-SANDOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40/2019

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 9
votants 10

L'an deux mil dix neuf le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 29/05/2019,
Etaient Présents : Denis FOURNIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Emma RAGO, Philippe TORRES, Marc VANDAME,
Absente représentée : Martine TYSSANDIER donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE
Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Maryse MAUGUE, Mickaël TALIDE, Isabelle VIDAL-MACHENAUD,
Secrétaire de séance : Marc VANDAME

Objet : Tarifs garderie périscolaire année 2019-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide de fixer les tarifs de garderie périscolaire comme suit :

- Tarif horaire : 2,30 €
- Forfait mensuel pour 1 enfant : 36,50 €
- Forfait mensuel pour 2 enfants : 62,00 €
- Forfait mensuel pour 3 enfants : 80,50 €
- Forfait pour 1 enfant supplémentaire : + 14,00 € (au-delà de 3 enfants).

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

Le Maire

Denis FOURNIER

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les : jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme